

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 3 octobre 2017 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 8) » :

1. Ordonnance ORD2717-065 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2717-066 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).

B – Ordonnances relatives à l'événement « Vente de sapins de Noël 2017 » organisé par la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve :

1. Ordonnance ORD2717-067 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3,0 art. 20).
2. Ordonnance ORD2717-068 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente et la consommation de nourriture et de boissons non alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

C – Ordonnance relative à l'exemption de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

1. Ordonnance ORD2717-069 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2258, boulevard Pierre-Bernard, de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) (*Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement*, 5984, art. 3).

D – Ordonnances relatives aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2717-070 interdisant le virage à gauche sur l'avenue Rodolphe-Mathieu à l'intersection de la rue Du Quesne (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(3));
2. Ordonnance ORD2717-071 visant l'aménagement d'une traverse piétonne sur l'avenue Souigny, entre les rues Saint-Émile et Honoré-Beaugrand (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(4));
3. Ordonnance ORD2717-072 visant l'aménagement d'une traverse piétonne sur la rue De Teck, entre la rue Saint-Émile et le boulevard Lapointe (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(4));
4. Ordonnance ORD2717-073 interdisant le stationnement sur le boulevard Lapointe, côté ouest, aux abords de l'école Saint-François d'Assise (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(4));
5. Ordonnance ORD2717-074 visant l'implantation d'arrêts obligatoires aux approches sud et ouest de l'intersection des avenues Pierre-De Coubertin et Mercier (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(3));

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR D'OCTOBRE 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux